

# **AFRISTAT**

**OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE  
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

**PREMIERE REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE  
BAMAKO, les 6 et 7 JANVIER 1997**

**CS.97/1/07**

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

La première réunion du Conseil scientifique d'AFRISTAT s'est tenue les lundi 6 et mardi 7 janvier 1997, à Bamako au Mali, dans les locaux d'AFRISTAT.

Etaients présents les membres suivants du Conseil :

- Monsieur Jean-Louis BODIN, Chef du Département des Relations Internationales et de la Coopération de l'INSEE,
- Monsieur Jacques CHARMES, Directeur du Département SUD (Société, Urbanisation et Développement) à l'ORSTOM,
- Monsieur Mohamed DIALLO, Coordonnateur du Projet « Etude nationale prospective Mali 2025 »,
- Monsieur Abdoulaye DIOP, Ingénieur Statisticien Economiste au Département des Politiques Economiques de la Commission de l'UEMOA,
- Monsieur Moussa FAYE, représentant Madame Awa THIONGANE, Directeur de la Prévision et de la Statistique du Sénégal,
- Monsieur André PORTELLA, Statisticien Principal à la Division de la Statistique de la Banque Africaine de Développement,
- Monsieur Didier SOKONY, Chargé de mission, Responsable de la Division des Statistiques et des Etudes Economiques de la République Centrafricaine,

Etaients absents et excusés Monsieur Philippe BAUTIER d'EUROSTAT, Monsieur Antoine SIMONPIETRI de la Banque Mondiale et Monsieur CUMMINGS-PALMER de la CEA.

Le secrétariat de la réunion était assuré par la Direction Générale d'AFRISTAT.

La liste complète des participants figure en annexe.

### **Point 1 : Ouverture de la réunion**

La réunion a été ouverte le lundi 6 janvier 1997 à 9 heures par Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT, qui après avoir souhaité la bienvenue aux participants leur a présenté ses meilleurs vœux.

Monsieur DIOP a rappelé la composition du Conseil définie à l'article 27 du Traité AFRISTAT. Le Conseil doit comporter 14 membres. Conformément aux décisions prises par le Comité de direction lors de sa réunion des 26 et 27 février 1996, Monsieur Joseph TEDOU, son président, avait procédé, par décision du 2 janvier 1997, à la nomination des membres du premier Conseil scientifique (voir annexe). Toutefois, les membres suivants n'ont pas encore été nommés : un des deux représentants des utilisateurs des travaux d'AFRISTAT et les deux professeurs spécialistes en sciences économiques ou sociales. Par ailleurs, un des organismes d'intégration économique et monétaire mentionnés à l'article 27 n'est pas encore opérationnel.

Compte tenu de ce qui précède, le Directeur Général a constaté que le quorum était atteint et que le Conseil pouvait siéger.

Enfin, le Directeur Général a rappelé l'importance du rôle du Conseil dans les orientations et les travaux d'AFRISTAT.

### **Point 2 : Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil scientifique a adopté le projet d'ordre du jour de la première réunion (voir annexe).

### **Point 3 : Election du Président du Conseil scientifique**

Le Conseil scientifique a procédé à l'élection de son Président en la personne de Monsieur Jean-Louis BODIN, pour un mandat de deux ans, conformément à l'article 30 du Traité.

### **Point 4 : Adoption du projet de règlement intérieur**

Le Conseil scientifique a adopté le projet de règlement intérieur du Conseil scientifique, proposé par la Direction Générale d'AFRISTAT, après l'ajout à la fin de l'article 2 de la phrase suivante : « En cas d'impossibilité de participer à une réunion, les représentants du Comité de direction peuvent se faire représenter ».

Le règlement intérieur adopté figure en annexe.

### **Point 5 : Rapport d'activités de la Direction Générale**

Le Conseil scientifique a pris note avec intérêt du rapport d'activités et a félicité la Direction Générale pour le travail accompli.

Il a émis le voeu que :

- les INS des Etats membres participent davantage à l'exécution des décisions prises par le Comité de direction,
- la couverture géographique des activités d'AFRISTAT soit étendue.

### **Point 6 : Examen du programme de travail pour 1997**

Outre les activités d'ordre institutionnel et administratif, le programme de travail comprend les activités techniques dans l'ensemble des domaines couverts par AFRISTAT et il prend en compte les disponibilités en personnel prévues pour l'année 1997.

Le Conseil scientifique a pris note des activités d'ordre institutionnel et administratif et a examiné en détail les activités techniques. Il a émis un avis favorable sur ce programme de travail et a fait les observations suivantes :

S'agissant des statistiques d'entreprises, dans une perspective d'harmonisation et d'efficacité, une amélioration du suivi des activités des entreprises du secteur moderne doit pouvoir être obtenue dans des délais raisonnables sans nécessiter d'importants moyens ;

S'agissant des statistiques du secteur informel, les investigations à entreprendre doivent tenir compte de la situation particulière et des expériences spécifiques de chacun des Etats membres, ce qui implique une certaine souplesse et une certaine diversité dans la conception et la mise en œuvre des enquêtes à réaliser, l'objectif poursuivi étant l'harmonisation de la prise en compte de ce secteur dans la comptabilité nationale ;

S'agissant de la comptabilité nationale, une implantation progressive du module ERETES dans les Etats membres ouvrirait des perspectives intéressantes pour l'amélioration et l'harmonisation des comptes nationaux ainsi que pour leur conformité au SCN 93. Toutefois, il est souhaitable qu'assez rapidement, le module puisse intégrer les besoins en matière de comptes provisoires et de comptes prévisionnels ;

S'agissant de l'harmonisation des indices des prix à la consommation dans les pays de l'UEMOA, tous les efforts doivent être entrepris pour assurer la pérennité du nouveau système au-delà de l'année 1997. Par ailleurs, et conformément au souhait du Comité de direction, une mise en œuvre rapide d'un projet du même type pour les autres Etats membres d'AFRISTAT doit être envisagée. Ce projet pourrait s'appuyer sur les institutions sous-régionales déjà existantes et sa réalisation être confiée à AFRISTAT ;

S'agissant des moyens de communication entre les Etats membres et entre ceux-ci et AFRISTAT, le Conseil a souhaité que les possibilités offertes par INTERNET soient étudiées et utilisées dès que possible.

Par ailleurs, le Conseil a souhaité être informé des décisions qui seront prises à l'issue des missions d'identification du Programme d'appui statistique régional de l'UEMOA.

Enfin le Conseil a souhaité qu'une concertation entre la Commission de l'UEMOA, la future Commission de la CEMAC et la Direction Générale d'AFRISTAT permette dans les meilleurs délais de préciser le rôle respectif de ces trois organes en matière de production statistique et d'études économiques avec le souci d'utiliser au mieux les ressources humaines et financières disponibles.

## **Point 7 : Les études économiques dans les activités d'AFRISTAT**

Les membres du Conseil scientifique ont débattu du rôle que doit jouer AFRISTAT dans le domaine des études économiques et ont proposé qu'AFRISTAT :

- ⇒ apporte en priorité son appui aux INS pour améliorer le contenu des travaux existants (comptes nationaux, situations économiques annuelles, études sectorielles, etc.),
- ⇒ apporte également son soutien aux INS pour la réalisation de nouvelles analyses et synthèses,
- ⇒ aide les INS et les organisations économiques sous-régionales à mettre en place des banques de données,
- ⇒ constitue une banque de données sur l'ensemble des Etats membres ; en particulier, AFRISTAT doit pouvoir jouer un rôle d'initiative dans la constitution d'une banque de données sur les conditions de vie des ménages ;
- ⇒ soit en mesure de réaliser à moyen terme des études et synthèses, soit de sa propre initiative, soit à la demande d'une partie des Etats membres ou des organisations sous-régionales.

## **Point 8 : Les publications d'AFRISTAT**

Les débats ont porté sur le type de publications que doit préparer la Direction Générale d'AFRISTAT.

Outre la lettre d'AFRISTAT dont le contenu a été apprécié, les séries de publications ci-après ont été identifiées par le Conseil :

- ⇒ une série « Méthodes » dont le caractère prioritaire a été souligné,
- ⇒ une série « Résultats », présentant les résultats statistiques des travaux dont AFRISTAT est maître d'œuvre en coédition éventuelle avec les commanditaires de ces travaux,
- ⇒ une série « Etudes » couvrant les domaines statistiques et économiques,
- ⇒ une série « Annuaire statistiques » qui pourra être mise en œuvre à moyen terme.

Par ailleurs, le Conseil encourage les experts d'AFRISTAT à publier dans d'autres revues.

Enfin, le Conseil a estimé qu'il était prioritaire qu'AFRISTAT apporte son appui aux INS pour améliorer et harmoniser le contenu de leurs publications.

## **Point 9 : Questions diverses**

Les participants ont soulevé le problème de l'organisation des réunions du Conseil scientifique.

S'agissant des ordres du jour et du contenu des réunions futures, les propositions suivantes ont été faites : inscription à l'ordre du jour de thèmes spécifiques pour des débats de fond et possibilité pour le Conseil de se saisir de toutes questions d'ordre scientifique ou méthodologique liées aux travaux d'AFRISTAT en supplément de celles qui lui sont statutairement soumises.

S'agissant des réflexions à mener entre deux réunions, le Conseil a souhaité être tenu informé des travaux des groupes d'experts en vue d'établir une synergie entre ces derniers et les membres du Conseil.

S'agissant de l'ordre du jour de la deuxième réunion du Conseil scientifique, les points suivants ont été retenus : programme de travail 1998, examen du rapport provisoire de l'enquête sur l'état des systèmes statistiques nationaux et de la proposition de programme statistique minimum commun, bilan du Projet Prix UEMOA, bilan du séminaire sur le secteur informel de mars 1997, proposition d'une liste de thèmes pour des débats de fond lors des réunions futures. En outre, le Conseil a demandé à son Président de préparer une note sur l'état des réflexions internationales sur les principes fondamentaux de la statistique officielle afin d'éclairer sur ce point l'étude sur l'état des systèmes statistiques des Etats membres.

Le Conseil recommande au Comité de direction de pourvoir au plus vite à la désignation des derniers membres du Conseil.

Le Conseil a regretté vivement l'absence de certains de ses membres à la présente réunion.

Le Conseil propose que sa prochaine réunion dure trois jours et se tienne à Bamako fin septembre ou début octobre 1997, la date exacte devant être fixée le plus tôt possible par le Président.

Le présent relevé de conclusions du Conseil scientifique a été adopté à l'unanimité.

Le Conseil scientifique demande au Directeur Général d'AFRISTAT de présenter ce relevé de conclusions au Comité de direction d'AFRISTAT de février 1997.

Les participants à la réunion remercient la Direction Générale d'AFRISTAT pour la parfaite organisation de leurs travaux.

Fait à Bamako le 7 janvier 1997

Pour le Conseil scientifique

**Le Président**

**Jean-Louis BODIN**